



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 29 octobre 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 11/10/2024

vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 9

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 9

Pour: 7

Représentés:

Contre: 2

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - ANTUGNAC 2024 - DE_036_2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2131 - 123	Bâtiments publics	0	-2 000
2116 - 126	Cimetières	0	-8 000
2158 - 127	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	24 950
1641 - 0	Emprunts en euros	14 950	0
TOTAL INVESTISSEMENT			
TOTAL			

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de reception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_036_2024-DE
A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___/___/20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024

Date de reception de l'AR: 30/10/2024

011-211100102-DE_036_2024-DE

A G E D I